



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 6 décembre 2022 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Membres présents : Armelle TOUATI, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Claude GARCIN

Absents/Pouvoirs : Christelle ORGIAS-MANZONI pouvoir à Eve MAUREL ; Bruno PEREZ pouvoir à Thierry RIMBAUD

Quorum : présents 8 / 10

Ordre du jour :

- ✓ Délibération pour l'Adhésion au SEV concernant la compétence opérationnelle Eclairage public
- ✓ Délibération pour le Transfert de compétence éclairage public au SEV Option A
- ✓ Signature du marché des assurances collectivités
- ✓ Signature de la proposition d'intervention pour la phase opérationnelle de l'extension du cœur de village

Rajout à l'ordre du jour demandé par Madame le maire : Modification de la délibération de demande du CDST 2020-2022 => Ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité des présents + pouvoirs

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2022-28	Signature du marché des assurance groupement de commande Cotelub	1 seule proposition du groupe SMACL pour les lots 1, 2 et 3. 1 seule proposition du groupe Sarre et Moselle assureur Wakam pour le lot 4 cuber risques	10	0
2022-29	Adhésion au SEV compétence opérationnelle Eclairage Public	Adhésion pour option A Investissement	10	0
2022-30	Transfert de compétence éclairage public au SEV Option A	Transférer la compétence pour que le SEV prenne en charge l'investissement de l'éclairage public	10	0
2022-31	Proposition d'intervention groupement ALTEREO/ALBEDO phase opérationnelle	Tarif proposé 29 400€ TTC pour accompagnement phase opérationnelle projet extension cœur de village	10	0
2022-32	CDST 2020-2022	Modification de l'intitulé de l'opération pour la demande de subvention, montant demandé inchangé (84 000€)	10	0



Demande de scrutin particulier : Oui Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Délibération 2022-28 : Signature des marchés assurance groupement de commande Cotelub

Suite à la délibération du 1^{er} mars 2022 pour le groupement de commande concernant les marchés assurances, défibrillateurs et logiciels de rédaction des marchés publics, une consultation pour les assurances a été lancée par les services de Cotelub. Le marché a été divisé en 4 lots :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Parc automobile
- Cyber risques

Il est précisé qu'une seule compagnie a répondu à l'appel d'offre pour les lots 1, 2 et 3 et une seule également pour le lot 4.

La durée du marché est de 4 ans avec possibilité de résilier tous les ans.

Suite à la commission d'appels d'offres, l'attribution des lots a été faite ainsi :

Lot 1, 2 et 3 => SMACL assurances

Lot 4 => Sarre et Moselle assureur Wakam

Les montants annuels sont les suivants :

- Lot 1 Dommage aux biens : 1176.78€ / an contre 1529.96€ aujourd'hui
- Lot 2 : responsabilité civile : 1106.18€ / an contre 819.17€ aujourd'hui
- Lot 3 : non concerné
- Lot 4 : cyber risque : 1798.73€ / an

Soit un total sur 4 ans de 16 326.76€

Il convient donc que le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les actes d'engagement de ce marché et l'autorise à signer tous les autres documents concernant ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Délibération 2022-29 : Adhésion au SEV compétence opérationnelle Eclairage Public

Madame le Maire propose que la commune de Sannes adhère au SEV et lui transfère la compétence relative aux travaux neufs d'éclairage public – investissement en application du paragraphe 2-2 des statuts du Syndicat d'énergie Vauclusien et selon l'option A.

Vote POUR à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Délibération 2022-30 : Transfert de compétence éclairage public au SEV Option A

Le Maire propose d'approuver le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Eclairage Public exclusivement au titre des travaux d'investissement, soit selon l'option A, comprenant :

- Le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et en particulier :
 - o La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,



- Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'étude dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
- La passation et l'exécution des marchés afférents,

Vote POUR à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Délibération 2022-31 : Proposition d'intervention groupement ALTEREO/ALBEDO phase opérationnelle

Le cabinet AMO nous a accompagné depuis le début de l'opération dans le cadre du diagnostic de faisabilité, l'étude des besoins, et le permis d'aménager. Ce dernier étant accordé, il faut mettre en place la phase opérationnelle du projet. L'AMO nous propose une assistance sur le montage et la gestion des dossiers nécessaires aux marchés publics pour la réalisation des viabilisations des terrains, la gestion de la commission AO et négociations avec les entreprises ainsi que le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à la réception de ceux-ci. Le devis s'élève à 29 400€ HT

Pour rappel le prévisionnel des travaux est de 202 630€ pour terrassement et réseaux + voirie et stationnement (y compris parking) + espaces verts aux abords des voiries et devant les lots

Le conseil municipal est-il d'accord pour que le maire signe la proposition d'intervention de l'AMO ? et autorise-t-il Madame le maire à réaliser et signer les marchés publics en lien avec cette opération ?

Vote POUR à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

Délibération 2022-32 : CDST 2020-2022

Madame le maire explique que le conseil municipal avait délibéré le 13 septembre 2022 pour demander la subvention au titre du contrat départemental de solidarité territoriale pour l'extension du cœur de village à hauteur de 84000€. Suite à des échanges avec les services du département sur la forme du dossier déposé, il convient de modifier celle-ci et de solliciter cette subvention pour la création des espaces publics toujours à hauteur de 84 000€.

Le conseil municipal est-il d'accord pour procéder à cette modification ?

Vote POUR à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

DIVERS :

Composteurs : Cotelub propose de mettre à disposition des composteurs dans les communes, il conviendrait qu'un référent soit nommé pour la gestion de celui-ci sur la commune de Sannes. Madame le Maire laisse un délai jusqu'au prochain conseil municipal afin de connaître les volontaires.

Apéritif de Noël : La commune de Sannes organisera un apéritif de Noël le samedi 10 décembre à partir de 18h afin de partager un moment convivial avec les sannois. Cette manifestation requiert la participation des élus dans l'organisation : Armelle et Christelle se sont chargées de distribuer les invitations, Paul, Frédéric et Claude viendront aider à l'installation de la salle, Thierry, Brice et Céline participeront au rangement. Madame le maire remercie les élus pour leur engagement. L'école buissonnière sera en charge de la préparation du buffet.

Colis de Noël des seniors : Cette année les colis de Noël seront préparés par le Domaine Amourdedieu, comme chaque année la commune met à contribution les entreprises sannoise dans ce projet.

Absence de personnel : Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'agent en charge de l'entretien des locaux sera absente quelques temps. Afin d'accueillir les prochaines manifestations dans de bonnes conditions, Eve, Justine et Annie Lakehal ont réalisé l'entretien de la salle Camille Claudel la semaine dernière. Nous avons maintenant trouvé un remplaçant pour assurer cet entretien jusqu'au retour de l'agent. Patrick est donc sous contrat à durée déterminée au moins jusqu'au 12 janvier 2023.

Mise en place d'un référent de la salle Camille Claudel : La salle polyvalente étant de plus en plus sollicitée, Madame le Maire a décidé de nommer Armelle référente de la salle Camille Claudel afin d'assurer un suivi régulier de celle-ci et pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin.



Activités 2022 : le Marché des producteurs qui s'est déroulé en octobre s'est bien passé bien qu'un manque de communication n'ai pas permis d'avoir beaucoup de visiteurs. Le marché de Noël, lui, organisé par le comité des fêtes a été une franche réussite. Bravo à Annie Lakehal, nouvelle présidente, pour son implication et son sens de l'organisation. Un grand remerciement également à l'ensemble des bénévoles de l'association du comité des fêtes qui fait vivre notre commune tout au long de l'année.

Madame le maire propose aux élus d'échanger sur des sujets qui leur semble préoccupants.

Monsieur Amourdedieu relance Madame le maire sur la nécessité de s'occuper des chemins communaux dès que les budgets le permettront. Madame le Maire rappelle qu'une fois l'extension du cœur de village réalisée, la commune disposera d'un fond de trésorerie qui lui permettra de s'occuper des chemins ruraux. Il est envisagé de mettre en place un plan d'alignement des voies afin de délimiter clairement les espaces communaux des espaces privés, cela permettra notamment de résoudre les problèmes de « grignotage » des terres par les automobilistes.

Tous les sujets ayant été abordé, le conseil municipal clôture sa séance à 20h30

Signature du président :

Signature du secrétaire :